COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023



Nombre de conseillers :

Date de convocation : 20/03/2023 En exercice : 10
Date d'affichage : 20/03/2023 Présents : 08
Votants : 09

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 27 mars à 19 Heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents: JC.GEFFROY, adjoint,

S.CAILLAUD - M.DELACOUR - PY.LENORMAND - P.DERLY - M.LOPEZ - T.NEYT

formant la totalité des membres en exercice.

Absents: J.FERRAND DEBART (Pouvoir à M.LOPEZ) – E.OLLIVIER

Teddy NEYT a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS:

Monsieur le Maire propose de maintenir à deux le nombre d'adjoints. Proposition acceptée.

ELECTION D'UN ADJOINT:

Seul candidat Sébastien CAILLAUD a été élu second Maire adjoint avec 7 voix et 2 bulletins blancs. Il a été immédiatement installé.

M. le Maire remercie Mrs Geffroy et Caillaud pour leur intervention lors de l'accident de travail d'André Hacquard.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022:

Considérant que le compte de gestion 2022, dont le montant des mandats émis et des titres à recouvrer est conforme à la comptabilité administrative du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 dressé par M. Jean-Marie JOSSE, trésorier.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.

Sous la présidence de Jean-Claude GEFFROY, Maire-Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 196 854,78 € Recettes 262 385,54 €

Excédent de clôture : 65 530,76 \in Excédent reporté 2021 : 224 403,41 \in **Excédent total :** 289 934,17 \in

Investissement

Dépenses 67 581,12 € Recettes 57 828,67 €

Déficit de clôture : 9 752,45 € Excédent 2021 : 173 571,53 € **Excédent total :** 163 819,08 €

Excédent total cumulé: 453 753,25 €

Hors de la présence de M. BLOUIN, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023:

Le conseil municipal vote le budget primitif 2023, à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 960 244 €

section de fonctionnement : 564 938 €
section d'investissement : 395 306 €

Les membres du conseil décident à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts locaux.

Investissements 2023:

- Vidéo protection : 92 000 € (subventions Etat + Département : 45 500 €)

- Citernes à incendie : 5 000 €

- Acquisition parcelles pour réserve incendie : 5 500 €

Assainissement RD 716 : 30 000 €
Allées du cimetière : 75 000 €

- Enfouissement réseaux rue de la garenne : 5 959 €

Réfection voirie et gestion des sources rue de la martinelle : 7 794 €

Véhicule : 20 000 €
Photocopieur : 4 500 €
Etude AMO église : 5 500 €
Prévisionnel église : 100 000 €

Ordinateur secrétariat Mairie : 1 200 €
Caniveaux rue de la garenne : 30 000 €

Le conseil municipal a décidé d'affecter le résultat 2022 à la section de fonctionnement du budget primitif 2023 pour un montant de 289 934,17 € et à la section d'investissement pour un montant de 163 819,08 €

POINT SUR LE CARREFOUR RD 6014 LES SAULES BINET :

M. le Maire demande à M. Geffroy de faire le point sur la dernière réunion avec les services du Département sur la problématique du carrefour des saules binet sur la RD6014. Le Département accepte l'aménagement d'un tourne à gauche financé à hauteur de 250 000 € par l'entreprise NEOEN (éoliennes Vesly). La voie communale reliant le cimetière de Vesly et la 14 sera élargie et refaite à neuf.

M. Derly affirme qu'il ne s'oppose pas au projet mais redemande la pose de sens interdit (sauf riverains) après l'entrée livraison de la jardinerie et au carrefour rue de la Garenne pour limiter le flux sur cette voie. M. le Maire et M. Geffroy refusent cette proposition car cela rendrait privative cette voie et estiment que la véritable problématique reste la volonté politique d'aménager un rond-point aux feux des Thilliers en Vexin obligeant à délocaliser les commerces présents et à préempter les terrains.

Une expérimentation avec la pose d'un sens interdit jusqu'à l'entrée livraison de la jardinerie sera réalisé sous réserve de l'accord du Département..

QUESTIONS DIVERSES:

- M. Delacour informe qu'il a été sollicité sur plusieurs sujets : à propos de véhicules stationnant sur la voie publique et sur le flux important de véhicules sur la rue boullenger les dimanches et jours fériés et le non-respect du stop rue de la garenne. Il propose la mise en sens interdit de la rue de la garenne à partir du carrefour du boisdenemets. M. le Maire lui rappelle que cette problématique est constamment évoqué depuis plusieurs années, d'où la mise en place de ralentisseurs dans la commune. Ce sujet fait partie de la problématique du feu des Thilliers-en-Vexin.
- -M. Derly informe que le déblaiement du tas de terre sur sa propriété a commencé et devrait se terminer fin juin. D'autre part, il a procédé avec M. Lenormand au déblaiement des dépôts sauvages régulièrement

constatés aux abords du château. Enfin il a remblayé la bassine le long de la RD6014.

-M. Derly évoque le problème de la prolifération des lapins notamment dans l'ancienne décharge communale et demande si une action de régulation pouvait être organisée avec le concours de la fédération des chasseurs.

La séance a été levée à 22h50.